

~~PRIME
PEPA~~

Versement d'une prime de 500€ proratisée pour les sièges - un sentiment d'injustice

Le 23 avril, le SNEC avait alerté le DRH Groupe afin de ne pas commettre une injustice sur les modalités de versement d'une prime. Le SNEC avait également demandé que les renforts et les personnes habituellement en magasin ou entrepôt rattachés aux sociétés et établissements Sièges soit éligibles à la prime de 1000 €.

A travers ses décisions unilatérales du versement de la PEPA, la Direction a exclu de son versement une partie des effectifs qui sont allés en renfort dans les magasins pour le remplissage des rayons, en entrepôt pour la préparation des commandes ou au contact des magasins franchisés pour délivrer du matériel de protection sanitaire ainsi que les salariés habituellement en magasin ou en entrepôt. Or, les directions nous avaient informé que ces effectifs seraient éligibles ultérieurement à une prime du même niveau, fiscalisée avec une proratisation sur la période.

Certains salariés absents pour des raisons compréhensibles et justifiées bénéficient de cette prime de 1000 € mais exclut de fait ces salariés.

La direction a décidé unilatéralement de verser une prime de 500€ brut proratisée sur les 8 semaines aux effectifs rattachés administrativement aux établissements Sièges Hyper, Market, Proxi, Supply Chain (Directeurs Régionaux, Stagiaires magasin, Graduates, Coachs, Conseillers de Franchise, Agréage, Correspondants Entrepôt, ...)

Et pourtant, tous ces effectifs comme les renforts des sociétés et établissements Sièges sont quotidiennement sur le terrain !

Le SNEC regrette amèrement que sa demande n'ait pas été prise en considération.

L'annonce médiatique de notre PDG doit être suivie d'effet et toucher toutes personnes impliquées!

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org Mail : secretariat@sneccarrefour.fr Tel : 04-91-33-18-27